

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil  
Communal d'Ecublens  
Mardi 28 août 2007 à 20h00  
Grande salle du Motty**

---

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Philippe ECOFFEY, Président du Conseil communal

Appel: 60 membres présents lors de l'appel.  
13 personnes excusées:  
Mmes Daniela Antonino, Ariane Légeret, Catherine Turin.  
MM. José Birbaum, Bernard Calame, David Cananiello, Gilbert Chevalley,  
Michel Miéville, Jean-Pierre Müller, Alberto Perez, Eric Poget, Mehmet  
Sahingoz, Daniel Savary.  
Absent. M. Christian Heinimann.  
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR**

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 22 juin 2007.
3. Vente du bâtiment de la Planta à l'Etat de Vaud pour la création d'un gymnase de l'Ouest.
  - information de nos délégués au Comité directeur et au Conseil intercommunal de l'AIC
  - discussion
  - recommandation de vote à nos délégués intercommunaux
4. Divers et propositions individuelles.

**COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, l'Huissier suppléant, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes :

### **Au chapitre de la correspondance :**

**M. le Président** nous donne lecture de la lettre de démission de Madame Evelyne Ricci, datée du 5 août 2007, Conseillère communale, membre du groupe ACDE.

Il nous communique également une lettre du 20 août de la Municipalité pour l'annonce de l'assemblée générale ordinaire de Lausanne-Région, qui se tiendra le jeudi 13 septembre à 17 heures à l'hôtel de Ville de Bussigny. Une seconde lettre de la Municipalité adressée au bureau du Conseil et qui concerne : les postulats de MM. Cartier et Musio et la motion de M. Blanchoud. La Municipalité demande un délai supplémentaire pour se déterminer sur ces objets. Le bureau a débattu en ce qui concerne ce délai et a décidé d'accepter de surseoir aux réponses concernant ces 3 objets tout en émettant le souhait que dans la mesure du possible ces réponses soient données pour le Conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2007 afin de ne pas charger la séance du mois de décembre dévolue au budget. Il a également reçu une lettre de l'USL qui rappelle la manifestation à Renges du 1<sup>er</sup> septembre prochain. D'autre part, l'Association Ecublens-Porumbacu de Sus lui prie d'annoncer son repas de soutien au Refuge d'Ecublens le 7 septembre prochain à 19 heures.

### **Au chapitre des votations et élections :**

**M. le Président** donne le calendrier des prochaines élections et votations. Celui-ci fera partie de l'envoi à chaque Conseiller de la convocation du prochain conseil avec en plus la liste des Conseillers convoqués pour le dépouillement du 21 octobre prochain.

### **Au chapitre des représentations :**

**M. le Président** nous informe que :

Le 02.07.07 il s'est rendu sur les terrains de sports du Croset pour assister à un moment des joutes scolaires. Le même soir il était à la séance de passation des Présidents.

Le 04.07.07 en compagnie de M. le Syndic, de M. le Secrétaire municipal et de M. le Secrétaire du Conseil il a convenu des dates des séances du Conseil jusqu'à fin juin 2008.

Le 06.07.07 il a représenté le Conseil lors des promotions scolaires et lors du repas de fin d'année du corps enseignant.

Le 1<sup>er</sup> août, selon la tradition il a apporté les salutations du Conseil aux nombreux participants de la fête nationale et porté le non moins traditionnel « toast à la Patrie ».

Lors de ces représentations il tient à souligner combien il a pu apprécier l'engagement des personnes en charge de l'organisation de ces manifestations et il tient à leur réitérer ses remerciements.

### **POINT 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Compte tenu de la démission de Mme Evelyne Ricci, Conseillère communale et par ailleurs membre de la Commission de naturalisation, **M. le Président**, propose de modifier l'ordre du jour de la séance comme suit :

Points 1 et 2 inchangés

Point 3, Assermentation

Point 4, Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

Point 5, Vente du bâtiment de la Planta à l'Etat de Vaud pour la création d'un gymnase de l'Ouest

Point 6, Divers et propositions individuelles.

**M. le Président** ouvre la discussion sur cette modification de l'ordre du jour. Elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote l'ordre du jour ainsi modifié **est accepté à l'unanimité**.

#### **POINT 2 : APPROBATION DU PV. DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2007-09-20.**

**M. le Président** demande si tout le monde a bien reçu le PV et si il y a des remarques ou des demandes de modifications à formuler. La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le PV. **est accepté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

#### **POINT 3 : ASSERMENTATION.**

Pour faire suite à la démission de Madame Ricci le bureau a reçu la proposition de nommer **M. Pascal Favre**, premier des « viennent ensuite » de la liste du groupe ACDE. **M. le Président** procède à l'assermentation de M. Favre et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil. Des applaudissements saluent cette assermentation. L'effectif passe à 61 membres présents.

#### **POINT 4 : NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION**

**M. le Président** ouvre la discussion pour les propositions.

**M. Amédée Genton** a le plaisir de proposer **M. Pascal Favre** qui vient de rejoindre le Conseil.

**M. le Président** demande si il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas. En présence d'une seule candidature **M. le Président** propose d'élire M. Favre par acclamation. De nombreux applaudissements confirment cette élection.

#### **POINT 5 : VENTE DU BATIMENT DE LA PLANTA A L'ETAT DE VAUD POUR LA CREATION D'UN GYMNASE DE L'OUEST.**

Avant de passer à ce point **M. le Président** souhaite rappeler les motivations qui l'ont amené à convoquer cette séance extraordinaire.

Lors des deux dernières séances tenues en juin, le sujet de ce soir a été abordé par le biais de la motion Genton. Les longues discussions et débats générés par cette motion ont laissé au Conseil une impression de flou. Nos représentants à l' AIC n'avaient pas la possibilité de répondre précisément à nos questions, n'ayant eux-mêmes pas reçu d'informations suffisantes. Ces derniers s'étaient alors engagés à renseigner le Conseil dans les meilleurs délais, voici pour la première raison. La deuxième relève du souhait de nos délégués au Conseil intercommunal AIC de connaître la position du Conseil à propos du futur du bâtiment de la Planta. Ils doivent se prononcer demain soir déjà sur l'acceptation ou le refus de vendre cet objet à l'Etat de Vaud. C'est la raison pour laquelle le Conseil ne pouvait attendre la séance d'octobre pour en parler.

Avant d'ouvrir le débat et pour éviter de retomber dans des schémas et discussions contradictoires finalement stériles vécus lors des dernières séances, **M. le Président** en a référé à **M. le Préfet**

Il ressort de cet entretien que :

l'enclassement des VSB dans les établissements des communes relève de la mise en application de l'article 47 de la loi scolaire. Une dérogation à titre exceptionnel et

provisoire au sens de l'alinéa 5 dudit article n'est pas à envisager ( pour mémoire la lettre de la Cheffe du DFJ en réponse à la même question déjà posée préalablement).

En réponse à ses questions concernant la vente de l'immeuble proprement dit, **M. le Préfet** lui a fourni l'avis d'un juriste du SECRI ( service des communes et des relations institutionnelles). Il ressort de cet avis les éléments suivants :

- le Conseil intercommunal est actuellement la seule autorité habilitée à vendre l'immeuble propriété de l'Association, conformément aux attributions qui lui sont conférées par les statuts de l'AIC.
- Il n'y a aucune nécessité légale de dissoudre l'Association préalablement à la vente de l'immeuble. Au surplus, même si telle devait être la volonté des Conseils communaux des communes concernées, ce sont les organes de l'Association, donc, entre autres le Conseil intercommunal, qui seraient chargés de la liquidation des actifs.

Pour ce soir, **M. le Président** demande dans la mesure du possible de s'en tenir à ces trois préceptes et d'éviter de rouvrir de longues discussions sur ces sujets déjà largement débattus par notre Conseil. Ceci étant posé, l'élément de base du débat de ce soir est le préavis sur lequel nos délégués devront se prononcer demain soir. Les conclusions de ce préavis sont libellées comme suit :

*Le Conseil intercommunal AIC, ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier, autorise le Comité de direction AIC à vendre le bâtiment de la Planta, y compris le terrain, à l'Etat de Vaud, pour la création d'un gymnase, pour un montant de 18 millions.*

**M. le Président** ouvre la discussion en donnant préalablement la parole aux délégués de l'AIC.

**Mme Anne-Claude Gilli** propose de donner lecture du Préavis no. 31 reçu par les délégués AIC.

Ce préavis dans son entier est annexé au présent PV. (annexe 1)

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. Claude Masson** demande si il a bien compris, c'est-à-dire que l'on vendrait le collège et le terrain pour 18 millions et comme Ecublens s'attend à avoir une forte population dans les prochaines années, ce sera à nous de construire un collège à nos frais ?

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale**, répond qu'il n'est pas vraiment possible de connaître l'évolution à long terme de notre commune, combien allons nous accueillir d'habitants dans 10 ans, par contre sur le court et moyen terme ( 5 à 6 ans ) elle s'est renseignée auprès du directeur des écoles d'Ecublens qui a expliqué la situation au niveau des bâtiments. Actuellement il y a des réserves de classes et par le fait que nous avons gardé les 7èmes VSB chez nous et que nous n'avons pas reçu les élèves de St.-Sulpice, donc nous n'aurons plus les élèves de St.-Sulpice qui transitaient par Ecublens avant d'aller à la Planta, donc il y a des classes qui se libèrent. Il y a un projet qui est déjà dans le plan des investissements de récupérer des classes au collège Jupiter et il y aura des travaux mais VSB ou pas il y aurait eu des travaux, c'est une façon aussi d'avoir des classes de réserves et M. Lugon est confiant jusqu'en 2012 d'avoir un potentiel de classes suffisant. Concernant une construction on ne peut pas

le dire actuellement, construction il y aura de toute façon, mais on ne va pas construire un collège parce que nous avons trop de VSB mais parce que heureusement nous aurions beaucoup d'enfants, donc une population jeune sur le territoire de notre commune.

**M. Jean-Louis Radice**, souligne qu'il s'était engagé à renseigner le Conseil communal sur le débat qui s'articule autour du bâtiment de la Planta. Il aurait été intéressant que le Conseil communal puisse prendre connaissance du rapport de Commission d'étude qui sera débattu demain soir, or il s'avère que renseignements pris auprès de M. le Préfet, ce rapport doit rester absolument confidentiel tant par son contenu que par le préavis défini par les conseillères et conseillers qui ont participé au débat. Ce rapport aurait largement enrichi la réflexion de l'assemblée de ce soir, puisqu'il est confidentiel, M. Radice propose aux Conseillères et Conseillers de poser la maximum de questions auxquelles des réponses seront données aussi longtemps qu'elles ne transgresseront pas les lois de confidentialité en vigueur.

**M. Jacques Neiryck** pense que nous sommes tous d'accord qu'il faut un gymnase dans l'Ouest lausannois mais faut-il pour autant aliéner une partie de notre patrimoine dans des conditions qui pour lui sont toujours aussi obscures. Il ne sait pas si nous vendons pour le juste prix, il se demande quelle est la fraction du prix de vente qui reviendra à notre commune. De plus, dans ces conditions où notre assemblée ne peut pas donner de mandat impératif et qui va prendre une décision, cela lui rappelle une autre histoire, celle de la patinoire de Malley et il se demande si petit à petit tout une série de prérogatives de ce Conseil ne sont pas transmises à des Conseils intercommunaux qui prennent des décisions sans que nous ayons un mot à dire, puisque de toute façon notre vote de ce soir n'aura qu'une portée indicative.

**M. Alain Blanchoud** se dit étonné du faible montant que rapportera la vente de ce bâtiment, sachant que les terrains de la région sont plutôt évalués à frs. 500.—le m<sup>2</sup>. Donc ce bâtiment aurait du rapporter environ 40 millions.

**M. Edouard Logoz, Municipal**, salue la question de M. Neiryck, il pense qu'elle est fondamentale et au niveau de la presse, il aimerait dire qu'en ce qui concerne son intervention il n'y a pas de rupture de collégialité, il n'aimerait pas que l'on tombe dans cette polémique et dire qu'il y a bagarre au sein de la Municipalité ce qui n'est pas du tout le cas. Son intervention va aussi dans le sens de soutenir celle de Mme Petoud Leuba, qui elle, est mal placée parce qu'elle siège à l'AIC alors que lui peut parler un petit peu librement. Bien évidemment la Municipalité est à l'unanimité favorable à la création d'un gymnase dans l'Ouest lausannois mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment. Ce qui le désole c'est qu'il n'a jamais vu un préavis aussi mauvais, aussi mal fait et aussi mal travaillé et il pèse ses mots. Ceux qui ont travaillé sur ce préavis, certains étaient soit malhonnêtes, soit incompetents, soit les deux ce qui est encore plus grave. Dans la précipitation on a fait des choses, à son sens, qui sont catastrophiques. Nous avons été élus pour défendre la Commune, défendre son patrimoine et travailler pour le bien de la Commune. Il répète que la question du gymnase pour lui ne se pose pas, il en faut un. Il y avait un projet sur le site de la Sapal, personne n'en a jamais parlé, enfin c'est un autre sujet. Concernant l'article 47, il ne veut pas en parler pendant des heures mais il a un PV sous les yeux où Mme Lyon a confirmé que si il y avait eu une demande formelle de dérogation des huit communes, elle n'aurait pas pu s'y opposer, ce qui fait que nous n'aurions pas été dans la précipitation de rapatrier des VSB et de mettre la charrue avant les bœufs et

faire en sorte que l'on se retrouve acculé dans un angle. Aujourd'hui nous n'avons aucun chiffre et il n'a jamais vu que lorsque quelqu'un veut vendre un objet il se fonde sur l'expertise de la partie qui achète. Il est à l'aise pour le dire car en Municipalité cela a été demandé et Mme Petoud Leuba a fait tout ce qu'elle pouvait pour convaincre ses collègues de demander une expertise « neutre ». La réponse était « on a pas le temps » ! Alors on parle d'un objet entre 35 et 40 millions de francs et on a pas le temps de demander l'estimation. Plus grave, les subventions. Les statuts disent que les subventions sont acquises à l'Association, alors c'est clair on peut discuter longtemps pour savoir si elles sont vraiment acquises à 100%, la durée. Alors il y a des documents, il souligne que tout ce qu'il nous dit il l'a par écrit et il peut le montrer à n'importe quel membre du Conseil, c'est officiel. Le boursier de l'AIC a eu le temps de demander un avis de droit pour savoir si on avait le droit de vendre le bâtiment par contre on a pas eu le temps de demander un avis de droit pour savoir si les subventions nous étaient acquises ou pas. Il trouve cela purement scandaleux. On brade le patrimoine communal et il ne peut pas adhérer à cette façon de faire. Pourtant cela avait été demandé au Comité AIC d'avoir un avis de droit à ce sujet. La commune d'Ecublens l'a fait à ses frais et c'est intéressant parce que évidemment c'est un avis de droit et ça vaut ce que ça vaut, lorsque vous achetez ou vous vendez ce n'est pas forcément le même avis de droit, mais enfin il y avait matière à négociations. Ensuite il y a des documents qui indiquent que les 18 millions étaient négociables et il n'y a pas eu de négociations avec le Canton. On prend les chiffres, on les mets dans un préavis et on dit vendez, c'est merveilleux ! De nouveau M. Logoz trouve cela absolument scandaleux et il pèse ses mots. Au sujet des 11 millions de subventions, on les laisse au Canton, de nouveau il n'y a pas de problèmes, il en a besoin. Il répète que dans tous les documents de l'Etat il y avait possibilité de négocier et aucune négociation n'a eu lieu. Ce préavis c'est au moins 18 millions ou on ne vend pas. La situation est grave, il y a deux possibilités. Ou le Conseil intercommunal vend pour 18 millions, et selon lui on a bradé le patrimoine communal de manière scandaleuse, ou alors on refuse la vente à l'Etat de Vaud. Seulement avec toutes les décisions qui ont été prises en amont on se retrouve avec un bâtiment dans lequel il n'y aura plus d'élèves d'Ecublens et d'autres communes auront le même problème. Alors que fait-on ? Est-ce que on loue à d'autres communes, ce n'est pas l'idéal. Est-ce que on le vend à Chavannes et à St.-Sulpice, et il s'excuse d'attaquer ses collègues des ces deux communes mais ces deux communes ont louvoyé dans ce dossier. Dans certains documents il ressort que M. Gorgerat, et M. Logoz se demande pourquoi c'est M. Gorgerat qui était la personne de communication avec le Canton, dit qu'il faut vendre, qu'il y a un consensus, c'est le 12 juin et qu'il faut vendre au Canton. Et alors, le 17 juillet les Communes de St.-Sulpice et de Chavannes disent qu'elles sont très intéressées à acheter le bâtiment et elles font une offre ferme à combien....eh bien à 18 millions. Donc, ceux qui ont estimé le bâtiment et qui sont arrivés à 18 millions parce que c'est un prix très intéressant aimeraient maintenant qu'on ne le vende pas à l'Etat de Vaud pour l'acheter à 18 millions, c'est tout simplement malhonnête. Vous regarderez qui a signé en tant que Président le préavis intercommunal, il y a des gens qui sont juges et parties, qui sabotent et qui torpillent un projet pour le récupérer et il répète que pour lui cela est de la malhonnêteté. Comme l'a dit M. Radice on ne peut pas donner le résultat et les négociations qui ont eu lieu au niveau de la Commission, mais pour lui ce préavis c'est une malhonnêteté et un scandale.

**M. Jean-Louis Radice** ne veut pas se faire l'avocat du diable désigné ce soir par M. Logoz, soit le comité de direction de l'AIC. Cependant il y a un élément qui fait défaut à notre attention et sans vouloir trahir l'esprit du rapport qui sera débattu demain soir, il y

a quand même un élément qu'il faut porter à la connaissance du Conseil. Il s'agit de la genèse de la démarche qui contribue à défendre le Comité de direction. Dans la mesure où, indépendamment du processus irréversible de retour des élèves de VSB dans les communes de domicile et qu'il faut bien distinguer de l'objet soumis ce soir, un débat en amont a eu lieu au sein du Grand Conseil. Lorsqu'il a fallu pour le DFJ régler le problème de l'enclassement des classes de maturité et des classes en voie diplôme il fallait pour le Grand Conseil obtenir des crédits pour agrandir d'une part le gymnase de Nyon et d'autre part pour permettre au gymnase de Marcelin (Morges) d'accueillir les élèves pour les rentrées scolaires à venir. Lors de ce débat des députés de l'Ouest lausannois ont réagi et ont convaincu la majorité du Grand Conseil de geler les crédits demandés par le Conseil d'Etat et c'est à partir de là qu'une démarche nouvelle a été entreprise. On ne peut pas cacher cet élément puisqu'il explique en partie la précipitation qui a eu lieu. Il pense sincèrement que si le Comité de direction n'a pas toujours bien agi, les exécutifs concernés auraient pu réagir plus vite et ceci est un avis personnel de sa part par rapport à la précipitation que l'on déplore ce soir.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** dit qu'il se doit de réagir. Pour être clair, il répète que nous avons un exécutif communal, nous avons un exécutif intercommunal avec son Conseil et que la Municipalité a réagi rapidement. La Municipalité d'Ecublens a écrit au Comité pour obtenir plusieurs renseignements. Il aimerait rajouter que Mme Lyon avait nommé plusieurs commissions, parmi ces commissions il y avait une Commission qui a été nommée « Finances et Bâtiments ». Parmi le bureau inter-municipal, M. Kaelin avait sollicité un poste dans cette commission, il avait été nommé comme membre et parmi le Comité Mme Petoud Leuba. Malheureusement ni elle ni lui n'ont été convoqués. Ils ont appris que cette commission s'était réunie et avait estimé avec des professionnels de l'immobilier, sauf erreur un architecte et un géomètre. Ils avaient avec Mme Petoud Leuba l'intention de défendre les intérêts des Communes et de notre Commune en particulier. C'est donc pour cela que la Municipalité a écrit pour demander une expertise ou plutôt une contre-expertise. Il est important de dire que comme l'a souligné M. Radice le Grand Conseil devait se prononcer sur un crédit pour l'achat de pavillons scolaires et il faut savoir que l'Etat loue à Marcelin pour 1 million par année, ce qui a créé une opportunité de vendre la Planta. Tout ceci c'est vrai a été fait dans la précipitation et les craintes de M. Kaelin sont qu'à un moment donné le DFJ doive se prononcer rapidement, le délai donné étant fin août, et il a été clairement dit que si les communes ne s'entendent pas, l'Etat renonce à ce qu'il y ait un gymnase dans la région. Il souhaite encore ajouter un élément, le nouveau district de l'Ouest lausannois compte une population de plus de 65'000 personnes ce qui représente quand même « la deuxième ville du Canton » et il dit ville car on ne sait pas où se trouvent les frontières des communes et il estime légitime que nous ayons un gymnase dans notre région. Maintenant c'est devenu très politique, il faut d'abord savoir si il y a une volonté de créer ce gymnase. Dans un deuxième temps il faudra se battre concernant les subventions, à savoir si nous serons en droit de les obtenir si nous devons reconstruire des bâtiment et des classes sur notre commune. Cela sera sûrement un deuxième débat qu'il sera important d'avoir. Il ne voudrait pas donner de pistes aux délégués mais il dit que l'on peut toujours amender un préavis, il n'a pas forcément un texte à proposer mais peut-être faudrait-il que nos délégués y réfléchissent, car il regretterait ce soir que lors du vote de demain tout soit balayé et que l'on renonce à faire un gymnase.

**M. Amédée Genton** remercie M. le Syndic pour avoir posé les bonnes questions. Toutefois en complément de ce qui a été dit et en particulier de ce que M. Logoz a dit il

est un peu surpris et comme l'a dit M. Neiryck et comme l'ont dit d'autres intervenants avant lui, la question d'un gymnase dans l'Ouest lausannois ne se pose pas. C'est clair qu'il faudra un gymnase. Par contre il est tout de même surpris de constater la précipitation et le chevauchement des dates si on reprend les documents qui font qu'aujourd'hui ont est coincés à vendre un bâtiment à un pris qui lui paraît nettement en dessous des prix du marché et surtout il a le sentiment que l'organisation scolaire de l'Ouest lausannois n'a simplement pas été pensé. Le GTRSOL a été nommé en début 2005 et il rend son rapport fin mars 2007, or la machine était lancée. Concernant les pavillons de Marcelin, c'est une députée de l'Ouest lausannois qui est intervenue et il aimerait rappeler que cela s'est passé lors de la première séance du Grand Conseil de janvier 2007 et il cite de mémoire les propos de la députée qui disait « ah...pour Morges il faut voir...car les choses changent à l'Ouest » ! C'est quand même fantastique car toutes les lettres dont on nous a parlé ainsi que toutes les conférences et entretiens ont eu lieu après. Lorsque l'on voit les questions qui restent en suspens, les réponses des quatre groupes de travaux créés par Mme Lyon dont nous n'avons pas connaissance, on se retrouve une fois de plus dans la situation où il faudrait au minimum avoir une contre-expertise, ceci est la première chose. La deuxième c'est d'avoir, est cela concerne les Municipaux en charge de l'enseignement, c'est d'avoir un projet d'organisation scolaire pour cette future « ville » comme notre Syndic l'a mentionné. Là il y a eu des manquements et on ne peut pas accepter de partir comme ça et d'abandonner le patrimoine de la commune.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale**, remercie M. Neiryck d'avoir lancé la discussion car elle craignait que chacun avait pris sa décision et qu'il n'y aurait même pas discussion et qu'on ne pourrait pas se défendre et apporter certains arguments. Elle souligne que si elle était de l'autre côté de la salle elle réagirait de la même manière, par contre elle se trouve en plein milieu de l'affaire. Comment se fait-il que M. Gorgerat, syndic de Chavannes, ait été mandaté par le bureau inter-municipal des syndics pour représenter les Municipalités de l'Ouest pour discuter avec l'Etat ? Comment se fait-il que M. Jean-Pierre Jaton, président du comité de direction de la Planta, Municipal de St.- Sulpice soit délégué par le comité de l'AIC pour siéger avec le Canton. Eh, bien, au début janvier, le 11 plus précisément, lorsque le bureau inter municipal des syndics s'est réuni, est arrivé sur la table une proposition qui disait que le GTRSOL arrive à la fin de ses conclusions, son rapport va aller dans le sens qu'il est tout-à-fait possible et que chaque Municipalité va pouvoir garder ses VSB et qu'on va pouvoir respecter l'article 47, donc la Planta va se vider, qu'allons nous faire de ce bâtiment ? Donc les syndics ont étudié le sujet très rapidement, comme tout le dossier, et se sont dits que c'était une opportunité puisque sur la table du Grand Conseil arrivaient les dossiers des pavillons de Nyon et de Morges et qu'ainsi on pourrait maintenant créer un gymnase de l'Ouest à la Planta, ceci était donc le 11 janvier 2007. Le GTRSOL finalise son rapport et envoie celui-ci aux Municipalités et en fait il a été demandé au Président du GTRSOL d'ajouter une petite ligne dans son rapport final, ligne qui disait « voilà, le collège de la Planta va se vider de ses élèves est-ce que ce ne serait pas l'opportunité d'imaginer ce fameux gymnase de l'Ouest à la Planta. Sur ce, les Municipalités se sont prononcées, notre Syndic nous a expliqué la discussion qu'il avait eu, notre Municipalité s'est prononcée, toutes les Municipalités se sont prononcées et ont écrit au Bureau Inter-Municipal pour dire qu'à l'unanimité elles sont d'accord de vendre le bâtiment de la Planta pour la création d'un gymnase. En même temps, le Comité de direction de la Planta a reçu un projet de lettre de la part du Président pour envoyer à Mme Lyon, il était le 30 janvier. Mme Petoud Leuba dit qu'elle a réagi en demandant de mettre en place une séance extraordinaire du Comité de



direction, jugeant le sujet suffisamment important pour que le comité se réunisse afin d'avoir un moment de discussions sur ce sujet. Il lui a été répondu que ce n'était pas nécessaire puisque les Municipalités ont déjà largement discuté sur ce sujet et qu'au fait tout le monde est d'accord. Ainsi le 31 janvier, une lettre a été envoyée à Mme Lyon pour lui dire que le Comité de direction de l'AIC à l'unanimité est d'accord pour entrer en discussion pour la création d'un gymnase à la Planta. Le 23 février, Mme Lyon a écrit au Comité de direction de la Planta ainsi qu'au bureau Inter-Municipal des syndicats pour dire, j'ai reçu un courrier du Comité de direction de la Planta, j'ai reçu un courrier des Municipalités, je suis heureuse de voir que vous êtes favorables pour que nous lancions ce projet. Pour rappel en 2003 Mme Lyon avait fait une demande pour que la Planta soit transformé en gymnase. C'est d'ailleurs la même année que l'article 47 a été accepté par le Grand Conseil. La proposition de Mme Lyon, à l'époque, avait été refusée par les Municipalités. Nous sommes toujours en février 2007, Mme Lyon a formé ses groupes de travail, nous avons communiqué les noms des délégués qui allaient représenter dans le comité de pilotage le comité de direction de l'AIC. Il s'agit de M. Jaton de St.-Sulpice, Président de l'AIC et de M. Glardon de Bussigny Municipal de Bussigny, Président du GTRSOL. Entre temps le bureau Inter-Municipal a choisi M. Gorgerat puisqu'en fait Chavannes allait être très impliqué dans ce projet et qu'actuellement Chavannes est le principal locataire du bâtiment de la Planta. Le bureau Inter-Municipal a également choisi M. Wehrli en tant que Président du bureau Inter-Municipal des syndicats. Jusque là tout allait bien, il y a des séances qui étaient convoquées. Au début avril, articles de presse, il y a de l'eau dans la gaz, que se passe-t-il ? Le Comité de direction n'avait plus d'informations. Arrive la séance avec le Conseil Intercommunal de la Planta le 18 avril et nous étions dans le flou le plus total. Concernant le projet les membres du Comité de direction n'avaient pas les informations, elle pense que certains de ses collègues du Comité avaient des informations mais que ce n'était pas dans leur intérêt de faire bouger les choses, il valait mieux attendre, ainsi ensuite on a plus assez de temps et on peut tout faire capoter. M. Bez qui est le Directeur-adjoint des gymnases et qui devait présider ce comité de pilotage ne savait plus non plus ce qui se passait et il a dû faire intervenir Mme Lyon qui a convoqué une séance avec les Syndics de l'Ouest, ceci était le 14 mai. Les Syndics de l'Ouest, M. Kaelin pourra le confirmer, ont à l'unanimité devant Mme Lyon confirmé qu'ils étaient d'accord de continuer d'étudier le projet. Donc le projet redémarre, Mme Petoud Leuba a reçu le 15 mai les rapports après coups et il y a eu une séance. A cette séance et comme l'a dit M. Logoz, il y a eu un rappel des décisions prises, ce qui veut dire qu'il y avait eu des discussions avant. Les discussions devaient être communiquées à chaque représentant, autant dire que il n'y avait pas eu d'informations. Dans le rapport il y a un passage très intéressant qui dit que M. Gorgerat assume le leadership d'un groupe de travail qui doit proposer des solutions alternatives d'ici fin juin pour les communes de Chavannes et St.-Sulpice. Bien évidemment elle peut comprendre la position de l'Etat qui peut penser qu'il y a une volonté d'aller de l'avant. Comme l'a dit notre Syndic, nous n'étions toujours pas convoqués dans cette fameuse Commission Finances-Bâtiments. Finalement il y a eu une séance le 6 juin une séance du Comité de direction, Madame Petoud a demandé que l'on convoque une séance extraordinaire, séance qui a eu lieu le 20 juin. Lors de cette séance, M. Pont du SIPAL ( service immeuble, patrimoine et logistique) a été invité ainsi que M. Bez. A cette occasion ils ont pu avoir connaissance des documents qui avaient été faits avant et qu'ils ont entendu un prix. Mme Petoud Leuba est arrivée avec ses statuts qui stipulent que les subventions appartiennent à l'Association. M. Bez a défendu une certaine position en disant que c'est vrai qu'il est mis que les subventions restent à l'Association mais cet article n'avait pas été mis dans l'idée qu'un

jour le Canton rachèterais quelque chose qu'en définitive il avait financé en partie. C'est M. Bez qui à ce moment là a dit « mais, vous pouvez demander un avis de droit ». Le Comité de direction n'a pas estimé cela nécessaire. Pourquoi avoir un avis de droit qui pourrait dire à de potentiels autres acheteurs ( Chavannes et St.-Sulpice) que cela pourrait coûter plus de 18 millions. On est là dans un débat vraiment politique, et comme l'a dit M. Logoz, qui n'a pas été vraiment honnête.

**Madame Nicole Mocanou** rappelle que le 5 juillet lorsqu'elle a entendu parler d'une vente à 18 millions elle trouvait que l'on bradait ce bâtiment que l'on avait bien entretenu pendant plusieurs années. D'autre part, lorsque les délégués d'Ecublens ont parlé de contre expertise, la réponse du Comité de direction a été « le canton propose 18 millions, c'est à prendre ou à laisser ! ». Alors ce soir ce qu'il faut se demander c'est si on veut un gymnase assez rapidement ou pas ?

**M. Jean-Louis Radice** en qualité de membre de l'AIC souligne le premier souci qui l'a interpellé. Lors de la rentrée des vacances de Pâques, il avait reçu à titre d'enseignant une copie d'un courrier adressé aux futurs parents des élèves enclassés en 7<sup>ème</sup> VSB, les informant que leurs enfants iraient au Collège du Pontet et non à la Planta. En tant que délégué AIC, lors de l'Assemblée AIC du 18 avril dévolue aux comptes, il pose la question au Comité de direction sur l'avenir de l'AIC et du bâtiment de la Planta si on le vide progressivement de sa substance. Dans les tous prochains jours qui ont suivi des articles ont paru dans la presse et le comité de direction était très emprunté pour répondre. Toutefois il aimerait souligner que toute cette situation le navre beaucoup. En effet l'Ouest lausannois s'applique à collaborer comme on l'a vu avec le projet de la police, et ce soir il y a des attaques très virulentes qui sont portées à l'adresse de Communes partenaires de l'Ouest lausannois avec qui on a l'habitude de collaborer. Il trouve dommage et il ne pense pas que ce soit l'intention du Canton d'avoir donné un ton pareil aux débats. Si maladresse il y a eu, c'est dommage, elle concerne les autorités compétentes, notamment les exécutifs, le groupe Inter-Municipal qui rassemble les Syndics des 8 communes. Comment est-ce que ce bureau Inter-Municipal a communiqué avec leurs Collèges Municipaux respectifs, c'est une question qui n'a pas été abordée. De toute façon le débat de ce soir va laisser des traces et ce n'était pas le but. Si on distingue bien le retour des élèves de VSB et aux conséquences que cela implique au niveau du bâtiment il est forcé de reconnaître que tout cela est maladroit et mal embouché. Au final, il aimerait expliquer le travail de la Commission d'Etude. Celle-ci a pris connaissance du dépôt d'un préavis, le 5 juillet soit deux jours avant l'échéance des vacances scolaires et chacun était surpris par le délai de réponse communiqué par le Comité de direction qui était fixé par le DFJ au 15 août soit pendant les vacances scolaires. Sur ce le Comité de direction a demandé à surseoir à ce délai au 30 août, raison pour laquelle la décision sera prise demain soir. Dans l'intervalle et compte tenu des vacances de chaque membre de la Commission d'Etude, celle-ci a siégé le 20 août pour étudier le préavis. Après cette première étude la Commission a adressé un courrier au Comité de direction qui comportait 9 points, une sorte de mini carnet de doléances, et pour lequel nous avons eu des réponses et qui ont été débattues lors de la séance du 22 août. Donc dans un délai de 24 heures la Commission d'Etude a rendu son rapport. Vous constaterez que celle-ci a travaillé rapidement comparé à toutes les autorités compétentes qui ont tenu dans l'obscurité la plus totale tous les membres du Conseil AIC et les Conseillers communaux. En final il aimerait dire qu'il est difficile pour lui de penser que ce sujet contribue à diviser à ce point tout ce qui est mis en œuvre au sein des Communes de l'Ouest lausannois. D'un point de vue personnel, il sait que l'on veut vendre un objet dans des conditions

difficiles et ceci pour 18 millions. Il y a donc 2 choix à faire, soit on vend pour 18 millions, soit on ne vend pas. L'implication, à priori, en vendant on permet dans un délai très court la création d'un gymnase d'importance régionale, de l'Ouest lausannois, répondant à un besoin bien défini et qui accueillerait toutes les options. Si demain soir la vente est refusée l'AIC restera propriétaire de ce bâtiment de la Planta qui va se vider progressivement de sa substance et il faudra trouver une autre solution. Donc, la question reste éminemment politique. Est-ce que l'on veut immédiatement permettre à la région d'avoir un gymnase à un prix défini à 18 millions et qui exige un sacrifice de l'Ouest lausannois ou est-ce que nous préférons privilégier l'intérêt des Communes ?

**M. Georges-Henri Chevallaz** rejoint ce que M. Radice vient de dire. Il repose la question de M. Blanchoud, à savoir, quelle partie de ces 18 millions va recevoir Ecublens. Il aimerait ainsi pouvoir connaître la hauteur du « sacrifice » que pourrait faire la Commune d'Ecublens pour avoir son gymnase. Tout à l'heure on parlait d'une valeur de 35 millions. Concernant les subventions il comprend tout à fait que le Canton n'a pas envie de redonner de l'argent que la Commune n'a pas sorti. Peut-être que cette somme pourrait être mise côté ou promise en vue de constructions futures et en fonction des communes. Ce sont des choses qui auraient du être négociées alors que l'on se trouve devant le fait accompli, et lorsque c'est comme ça il a envie de dire non, car il n'aime pas être mis devant le fait accompli. Mais en même temps il faut se poser la question de ce que l'on perd si on dit non. Il souhaite donc une estimation de ce que cela représente pour la Commune d'Ecublens.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** remercie M. Chevallaz pour cette question fort intéressante. Elle répond que le Comité de direction ne s'est pas posé la question de la répartition. Cependant, lors de la séance de préparation de la séance avec la Commission d'Etude du préavis qui en l'absence du Président de l'AIC était présidée par le représentant de Villars Ste-Croix et dans la discussion il a annoncé que l'étude actuellement est chez un actuaire. Cette solution semble meilleure que d'attendre la proposition du Boursier de l'AIC Planta qui est le boursier de Chavannes. Donc, nous aurons une proposition neutre. Dans les petits calculs qu'elle s'est appliquée à faire et selon l'investissement à l'époque de la Commune d'Ecublens pour un montant de frs. 1'500'000.—et nous pourrions en principe récupérer le double, ceci sous réserves mais elle est rassurée en pensant que si nous devons vendre le bâtiment il y aurait une proposition professionnelle et neutre de la répartition de ce fonds.

**M. Jean-Louis Radice** dit que compte tenu de tous les éléments qui ont été portés à sa connaissance et si il avait été membre d'un exécutif de l'Ouest lausannois, la position qu'il aurait défendue aurait été celle de vouloir réaliser un gymnase dans les meilleurs délais possibles mais en même temps que cela ne se fasse pas au détriment de communes partenaires de l'AIC. Il pense que les communes ont suffisamment de moyens de se mettre d'accord et de trouver des solutions, de faire preuve de solidarité entre elles pour dégager St. Sulpice et Chavannes du problème immédiat qui est le leur en tous les cas dans le court et le moyen terme. C'est certainement ce qu'il aurait proposé car il pense que il aurait mieux valu que de toujours vouloir tirer la couverture à soi. Il ne veut accuser personne mais voilà l'interprétation qu'il a compte tenu des positions qu'il doit défendre à différents endroits soit au sein du Comité de direction, soit ce soir.

**M. Alain Blanchoud** n'arrive pas bien à comprendre pourquoi on doit vendre ce

bâtiment alors que il va se vider automatiquement. Pourquoi on ne pourrait pas le louer au Canton pour qu'il en fasse un gymnase. Il resterait ainsi propriété de l'AIC et serait un gymnase.

**Madame Petoud Leuba, Municipale**, répond que c'est une très bonne idée mais que l'Etat n'est pas intéressé. Ce qu'il faut savoir c'est que l'Etat ne souhaite pas être locataire. Ils sont actuellement locataire à Sévelin et cela leur coûte un million par année pour être locataire. Donc, le Grand Conseil a accepté les pavillons de Nyon mais a refusé les pavillons de Morges. Si nous refusons la vente de la Planta on peut oublier un gymnase de l'Ouest pour les 20 à 25 prochaines années et tout va se développer à Morges, c'est ce qui a été dit par M. Bez qui est le directeur adjoint des gymnases. Vous avez sûrement tous entendu parler de Malley, effectivement l'Etat a réservé une parcelle à Malley mais ce n'est pas pour créer un gymnase mais pour créer une école professionnelle parce qu'il y a un besoin. Il faut savoir que la Planta c'est une opportunité maintenant, on connaît tout ce qui se passe en coulisses, mais si ce n'est pas la Planta demain l'Etat va investir de l'argent pour Nyon et pour Morges et ce sera Morges qui aura son gymnase. Dans quelques années peut-être on reviendra pour discuter d'un gymnase de l'Ouest mais ce ne sera plus une priorité du Canton. Elle répète encore une fois que **l'Etat n'est pas intéressé** à louer le bâtiment de la Planta.

**M. Mehdi Lagger** s'étonne fortement du délai imposé alors que de toute façon l'année scolaire a déjà commencé et que jusqu'à preuve du contraire ils n'ont mis personne là dedans et que maintenant il faut décider au 31 août pour 18 millions et pas autre chose. Il est satisfait qu'une contre expertise soit demandée et en conséquence le conseil qu'il donnerait aux membres de la Commission AIC, c'est de dire nous sommes d'accord de vendre mais pas pour ce prix là, nous attendons la contre expertise et dans cette attente nous demandons de repousser le délai ou alors nous demandons une suspension pour prendre une décision. Vendre le patrimoine communal à un prix qui est indiqué ou alors on vous met le couteau sous la gorge car sinon votre gymnase vous ne l'aurez jamais. L'Etat peut probablement attendre encore un ou deux mois que l'expertise soit faite et que le Comité de direction ainsi que le GTRSOL puissent négocier le prix en fonction de l'expertise.

**M. Edouard Logoz, Municipal** confirme ce que dit M. Lagger tout en indiquant que l'on prête des intentions au Canton que le Canton n'a pas. De nouveau on fait preuve de malhonnêteté. On a des documents qui disent, en particulier ceux du 20 juin, que l'estimation du Canton est une base de discussions et de négociations. Donc, si c'est une base de négociations et de discussions, dès qu'on abordera le problème des subventions on pourra discuter. La position de M. Chevallaz était excellente, ils y ont aussi pensé, ils n'ont pas demandé que l'argent soit reversé comme un chèque en blanc. Ils sont aussi partis du principe que si le bâtiment était vendu pour en faire une salle d'exposition à des privés ils pensaient bien que dans ce cas là il auraient des difficultés à défendre notre droit aux subventions. Par contre, si nous devons reconstruire du scolaire on pourrait effectivement mettre tout ou partie de ce montant sur un fonds bloqué pour constructions scolaires futures. Ce qu'il veut dire c'est que le Canton n'était pas aussi fermé que ça. Le document parle de discussions et de négociations, alors si cela veut dire c'est 18 millions et nous voulons la réponse demain, dans ce cas là ce n'est ni une discussion ni une négociation. On est en train de prêter au Canton des intentions qu'il n'a pas et qui ressortent des documents qu'il a sous les yeux.

**M. Christian Maeder, Municipal** indique que le prix de 18 millions est toujours subventions déduites. Effectivement, la problématique des subventions demeure entière dans le sens où à partir de l'idée que si le Canton décide de récupérer une subvention les Communes seraient en droit de négocier et d'utiliser la nouvelle loi sur les subventions qui est applicable depuis 2006, pour dire on vous remet un établissement qui était pour nous un établissement à usage secondaire, vous le rachetez et vous déduisez les subventions que vous nous aviez données pour l'utilisation que nous en faisons et les communes seraient très certainement en droit d'entrer en négociations avec le Canton pour obtenir un nouveau subventionnement sur les constructions qu'elles auraient à faire. Ce subventionnement selon l'avis de droit demandé par La Municipalité est toujours négociable. Malheureusement le préavis a un gros défaut car il ne parle pas de la possibilité d'entrer en négociations avec le Canton pour réobtenir ces subventions afin de retrouver des locaux pour le secondaire avec un subventionnement puisque à l'époque les locaux étaient subventionnés.

**M. Charles Karlen** trouve que le débat est bien synthétisé par les interventions de M. Radice. Il pense que nous sommes dans une situation où nous sommes pris en otage par le Canton qui dit que finalement c'est 18 millions ou il n'y aura pas de gymnase et on ira le faire ailleurs. Il craint que nous subissions trop cette menace et que nous cédions face à cela. Il peut imaginer que le Canton fait le même chantage du côté de Morges ou de Nyon en disant que finalement si vous n'êtes pas d'accord on peut toujours construire à Ecublens. Actuellement les élèves de la région de l'Ouest lausannois partent étudier à Yverdon ou plus loin. Si il y a un gymnase de l'Ouest lausannois où il y aurait des élèves d'ailleurs. Quitte à brader le patrimoine communal est-ce qu'on veut vraiment que ce soit de cette manière et de cette façon ?

**M. Edourd Logoz, Municipal** répond à M. Karlen que ce n'est pas le Canton qui nous met la pression, ce n'est pas le Canton qui nous fait du chantage, c'est l'AIC qui n'a pas fait son boulot et qui s'est mis dans une situation très inconfortable. Les documents sont là, le Canton était prêt à entrer en négociations, seulement il a commencé à mettre des dates. Le Canton a fait son boulot, il a convoqué sa Commission, il a fait l'expertise du bâtiment, il s'est dit que les subventions il les déduits, le terrain il l'estime à tant et de notre côté qu'est ce qu'on a fait, strictement rien et il répète qu'avec tous ses collègues à l'unanimité ils ont demandé une expertise neutre et le Comité de l'AIC l'a refusé. Ils ont demandé qu'un avis de droit soit établi de nouveau sur ces éventuelles subventions pour savoir comment on pouvait éventuellement négocier, cela a aussi été refusé par le Comité de direction. Pourquoi, parce que le 12 juillet il y a deux lettres de Chavannes et ST.-Sulpice qui disent, nous à 18 millions on achète, soyez solidaires de nos pauvres communes qui n'ont pas bien planifié leur développement. Il faut savoir que Chavannes dans le SDOL prévoit 3000 habitants supplémentaires le long du Tir Fédéral mais apparemment ils n'ont pas pensé du tout qu'en prévoyant 3000 habitants il y aurait des élèves. Peut-être veulent ils faire un EMS de 280 mètres de long, c'est possible et c'est leur droit mais la problématique des élèves à Chavannes il ne l'ont pas vu venir.

**M. Philippe Turin** se sent très frustré, contrarié et énervé par la pression que l'on ressent même si elle n'est pas voulue. Il pense qu'on prête au Canton ou à Mme Lyon ou à M. Bez des intentions qu'ils ne peuvent pas justifier, qu'ils n'ont peut être même pas et certains chiffres quand on dit par exemple « l'Etat ne souhaite pas louer parce

que c'est trop cher » c'est une phrase qu'il n'arrive pas à comprendre puisque on ne sait pas à combien il va être loué. Est-ce que il va être loué à l'équivalent du rendement de 18 millions ou à l'équivalent du rendement de 35 ou 40 millions. On dit le gymnase Morges coûte beaucoup trop cher, il coûte 1 million. Si il coûte 1 million c'est que la location est juste ou pas juste, si elle est pas juste la location c'est pas assez ou trop et cela on devrait le savoir. Il trouve que les arguments sont trop flous.

**Madame Anne-Claude Gilli** aimerait relever que lors du Conseil Intercommunal à aucun moment il a été dit que l'Etat de Vaud était demandeur pour un gymnase de l'Ouest. C'est une opportunité et les communes entendent en profiter pour créer ce gymnase. L'Etat de Vaud n'est pas demandeur. A la suite de ça c'est clair que l'Etat de Vaud offre 18 millions et il n'y a pas de discussions, c'est comme ça ! Voilà comme cela a été présenté au Conseil Intercommunal.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** n'est pas d'accord avec Mme Gilli. En 2003 il y avait déjà eu une demande du département et les Municipalités avaient refusé parce que l'on ne connaissait pas très bien la loi et qu'on n'a pas vu « le tank arrivé ». Effectivement si ils avaient tout de suite été informés du rapatriement des VSB dans les communes assez prochainement, peut-être qu'à l'époque la discussion aurait été différente. Ce qu'il aimerait encore dire c'est qu'il n'aimerait pas être à la place des délégués demain soir. Par contre ce soir les Conseillers doivent prendre une décision de principe pour nos délégués. Il aimerait proposer la chose suivante : 1) sur le principe d'un gymnase, est-ce que l'on veut un gymnase ? 2) ce qui choque c'est le prix, comme il l'a dit tout à l'heure il y a toujours la possibilité d'amender un préavis ainsi la proposition pourrait être que nous souhaitons avoir un gymnase mais amendé que le prix soit revu. Il faudrait aussi demander que le montant des subventions soit revu. Ce soir vous devez vous prononcer sur le principe.

**Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale** aimerait revenir sur l'intervention de M. Lagger en ce qui concerne le délai. C'est vrai que le délai semble très court mais nous sommes face à « une Municipalité » qui doit préparer un rapport, un préavis pour le Grand Conseil, donc eux aussi sont pressés par les délais. Car si on refuse de vendre le collège de la Planta, tout le travail qui a été fait par les services du Canton est balayé est ils ressortent le projet des pavillons de Morges sur lequel ils sont toujours en train de travailler. Ainsi cet automne, nos députés et nous avons la chance d'en avoir quatre dans notre commune, voteront sur le pavillon de Morges car il n'y aura pas d'autres possibilités. Maintenant si demain le Conseil intercommunal accepte de vendre la Planta, les services de l'Etat doivent terminer leur rapport qu'ils doivent soumettre au Conseil d'Etat, c'est à dire à Mme Lyon, le Conseil d'Etat c'est en fait la Municipalité du Canton, pour ensuite présenter ce projet au Grand Conseil. Donc eux aussi sont pris par les délais. Il faut se souvenir que le délai du 15 mai a été reporté au 15 août. Le Conseil de direction de l'AIC a eu un peu plus de temps pour se préparer. Ensuite concernant la location, on parle de Sévelin et pas de Morges. Actuellement Sévelin a été en partie transformé par le Canton et il loue un million par année et le bail se termine en 2014. Donc le Canton qui se trouve être comme si vous vous trouviez face à votre Municipalité doit aussi étudier les finances du Canton et trouver des solutions pour que cela coûte le moins possible pour offrir quelque chose de qualité. Donc ils veulent supprimer en fait Sévelin, le bail se termine en 2014 et si ce n'est pas la Planta ils vont construire du définitif côté Morges. Cela a été dit et elle trouve que c'est assez justifié. Nous on pense Commune, peut-être faudrait-il penser un peu plus haut c'est à dire Canton. Elle voudrait encore compléter pour dire que la Municipalité a qualifié de

mauvais dossier. Par contre c'est un beau projet. Pourquoi un mauvais dossier ? La rapidité ? et là on est tous d'accord. L'urgence ? pourquoi l'urgence, parce que le Canton a des besoins de classes pour la rentrée 2008. Il a été dit en Municipalité peut-être que le Canton a mal estimé ses besoins en classes et en effectifs et se trouve coincé, donc c'est dans l'urgence qu'il doit trouver des solutions. Les députés du Grand Conseil ont dit dans un premier temps, non on ne veut pas Morges, trouvez une autre solution et c'est là qu'on est aujourd'hui par rapport à cette autre solution. Elle rejoint M. Radice quant il dit qu'on ne veut pas avoir des histoires avec les autres communes mais malheureusement dans ce « mauvais » dossier nous sommes sept communes à discuter alors que ce soir nous sommes en train de défendre la position de la Municipalité d'Ecublens, alors que demain soir elle se trouvera face à 14 personnes qui vont décider si oui ou non la vente de la Planta. Elle ne pense pas que la discussion sera aussi fructueuse que ce soir. Ce sont sept communes qui ont des situations et des besoins différents. Un beau projet, oui parce que le 1<sup>er</sup> janvier 2008 nous créerons le district de l'Ouest et que justement ce projet de gymnase est l'occasion de montrer que nous sommes tous ensemble derrière un grand projet et que cela va nous tenir pour de nombreuses années. Nous sommes là face à une décision à prendre. Est-ce que nous souhaitons offrir pour notre jeunesse de demain, pour notre population de demain un objet qui va perdurer et qui apportera un plus. Ce qui a été dit et relevé par M. Bez c'est qu'un gymnase redynamise une région. Nous avons actuellement l'EPFL, nous avons l'ECAL, pourquoi n'aurions nous pas un gymnase. Nous avons dans l'Ouest plus de 7000 élèves, à Lausanne il y a 13'000 élèves. Ce gymnase c'est aussi de montrer au Canton que nous existons et que nous sommes là et que nous serons un partenaire. Il a été relevé par certaines personnes qu'actuellement il y a peu d'élèves de notre district, nous avons 880 gymnasiens de l'Ouest lausannois enclassés dans les différents gymnases du Canton. Le gymnase de la Planta peut accueillir entre 800 et 1000 élèves. Il faut bien comprendre que si nous avons le gymnase de la Planta ce seront en priorité nos jeunes qui iront à la Planta. Nos jeunes qui actuellement sont enclassés dans les différents gymnases de Lausanne, quelques uns à Morges, quelques uns peut-être à Chamblandes mais c'est une minorité. Si demain il n'y a plus de classes à Lausanne les premiers qui seront éparpillés dans le Canton ce sont nos jeunes. Ils iront à Morges, à Yverdon, à Nyon et peut-être à Payerne. C'est là qu'on doit réfléchir sur l'opportunité qui se présente aujourd'hui. Les acteurs de ce dossier sont nombreux, il y a le Grand Conseil, soit les députés qui ont mandaté le Conseil d'Etat en disant nous ne voulons pas de la solution proposée alors trouvez autre chose. Il y a le Conseil d'Etat qui lui n'avait pas la proposition de la Planta, Mme Lyon vu le refus de 2003 ne voulait pas revenir avec ce dossier. Ensuite nous avons les syndicats, les Municipalités, le comité de direction de l'AIC et le comité intercommunal de l'AIC. Concernant le bâtiment on parle du prix, arrêtons de parler du prix et elle pense que M. Chevallaz avait une bonne piste en parlant des subventions, en parlant éventuellement d'un fond que l'on pourrait créer pour les besoins futurs. Alors pourquoi ne pas tenter de faire un amendement dans les conclusions de ce préavis. L'entretien du bâtiment est partagé au niveau du nombre d'habitants. Pour Ecublens nous avons 10'000 habitants, Chavannes en a 6'000 donc les frais d'entretien sont plus élevés pour nous indépendamment du nombre d'élèves que nous mettons à la Planta. Les frais d'exploitation sont répartis en fonction du nombre d'élèves. Pour cette rentrée 2007 Ecublens aura 36 élèves, en fait il y en a un peu plus mais comme on en accueille encore beaucoup sur notre territoire il y a une déduction et nous arrivons à 36 élèves et pour la rentrée 2008 nous aurons 372 élèves et nous continuerons à payer les frais d'entretien du bâtiment par rapport à nos 10'000 habitants. Selon un rapport de la Commission cantonale immobilière, il a été dit que le

bâtiment était bien entretenu. Mais demain avant la séance du Conseil Intercommunal il ya une séance du Conseil de direction pour préparer un budget pour 2008. Il y a des travaux assez conséquents à faire, dans un premier temps Mme Petoud Leuba va tenter de les éviter, mais de toute façon il faudra financer ces travaux. Si en 2008 nous aurons 5 élèves en 2009 nous n'en aurons plus, alors quelle est l'utilité de garder le bâtiment de la Planta. Certaines personnes disent qu'on peut le louer, oui mais à qui et à quel coût et si nous gardons le bâtiment tel quel nous aurons un principal locataire c'est à dire Chavannes. Seront-ils d'accord de couvrir les frais par rapport au nombre d'élèves qu'ils auront. Si on revient sur le prix, le calcul fait par l'Etat comme Mme Gilli l'a lu dans le préavis, nous avons financé ce bâtiment à raison de 55% c'est pourquoi l'estimation du Canton était une proposition, elle n'a pas entendu de la part de M. Bez c'est ce prix là et rien d'autre. Très franchement, prenons nous un risque d'essayer de négocier quelque chose à travers un amendement, personnellement elle préfère prendre le risque de négocier quelque chose que de ne rien négocier du tout. Ensuite on parle de brader le bâtiment, c'est vrai que c'est un sentiment que l'on peut avoir. Admettons que l'on vende à l'Etat. L'Etat va faire une affaire mais ils vont devoir transformer en partie ce bâtiment car une école secondaire et un gymnase n'ont pas les mêmes besoins, en particulier au niveau des salles de science et l'Etat sera aussi confronté à des normes écologiques auxquelles les Communes peuvent aujourd'hui échapper. Ils seront obligés de faire certaines rénovations et tout cela à un coût. Ce coût, qui est-ce qui le paie, c'est le contribuable cantonal, qui est le contribuable cantonal, vous et moi, en partie. Nous pouvons vendre Chavannes et St.-Sulpice pour 18 millions selon la proposition reçue par écrit le 11 juillet de la commune de Chavannes et le 17 juillet de la commune de St.-Sulpice. Si nous gardons le bâtiment tel quel, nous conservons notre Association mais à quel coût devons nous continuer à financer ce bâtiment et qui devra payer le coût de ce bâtiment, c'est le contribuable communal. Donc il faut penser un peu à tout, nous avons aujourd'hui une opportunité de créer quelque chose pour notre district, pour notre population et pour notre jeunesse de demain. Pas celle d'aujourd'hui qui comme on lui a dit qu'à Lausanne ils sont contents car ils vont faire du shopping après l'école. Il faut penser plus loin, à 10, 15 ou 20 ans afin d'offrir quelque chose sur notre territoire, notre district de l'Ouest et elle pense que les discussions que nous avons aujourd'hui et peut-être les malentendus que nous avons avec certaines communes, avec le temps on va trouver des solutions. Elle trouverait regrettable qu'aujourd'hui on arrête cette opportunité que nous avons d'avoir ce gymnase. Nous avons des délégués intercommunaux qui devraient aller dans le sens d'un amendement selon la proposition de M. Chevallaz. Comme l'a dit notre Syndic il y a déjà une première option, est-ce que nous voulons un gymnase maintenant et si oui c'est le prix que nous voulons négocier.

**M. Amédée Genton** aimerait remercier les trois membres de la Municipalité qui se sont le plus exprimés pour la franchise et la précision des arguments qu'ils ont présenté. Il trouve que c'est extrêmement important. Toutes les questions qui ont été évoquées quant à l'organisation de l'Ouest lausannois avec le projet du gymnase, les conséquences du changement d'affectation de la Planta pour certaines communes, tout ceci dans le cadre d'Etatcom, le GTRSOL aurait pu y penser et si vous avez lu le rapport qui comporte de nombreux graphiques et des beaux schémas de la région, dans l'analyse des variantes et des propositions c'est vraiment tout petit. N'importe qui ayant suivi la moindre petite école de management sait qu'on analyse les variantes et qu'ensuite on fait des propositions et ça, ça n'a malheureusement pas existé. Ainsi il peut comprendre les tergiversations intéressées des gens de certaines communes qui en fait vont être les premiers à assumer les conséquences financières de la situation.



Donc, ils vont devoir faire un effort supplémentaire pour la réalisation de ce projet. Il est d'accord avec les termes de Mme Petoud Leuba lorsqu'elle dit qu'un gymnase dans l'Ouest lausannois dans un futur proche, c'est un beau projet. Maintenant c'est comment ? On est un peu coincés par toutes les raisons évoquées ce soir et on n'a plus beaucoup de marge de manœuvre. Alors, il a une question. Est-il possible de suggérer à nos délégués de proposer un amendement au préavis en disant qu'effectivement on est d'accord pour un gymnase dans l'Ouest lausannois, éventuellement à la Planta pourquoi pas. On est d'accord sur le principe, donc on entre en matière mais avant la décision formelle nos délégués aimeraient une réévaluation non seulement du coût payé pour le dit bâtiment mais pour qu'il y ait aussi une ébauche de solutions pour les communes qui vont être les premières à devoir immédiatement réagir et qui ne sont pas très à l'aise dans cette situation et elles ne sont pas seules responsables de la non planification. La non planification c'est à tous les niveaux, le Canton, le GTRSOL et peut-être des personnes comme nous. Notre Syndic a aussi suggéré l'amendement, M. Genton est aussi d'accord avec le Président de la Commission des Finances, ce serait une manière de régler le problème et de trouver un bon compromis pour qu'un bon projet soit mis sur pieds.

**Monsieur le Président** demande si un délégué de l'AIC peut donner un élément de réponse au sujet d'un amendement pour le préavis, sans quoi c'est lui qui la donnera car il s'est entretenu de cet objet avec M. le Préfet.

**M. Jean-Louis Radice** répond que la Commission d'études a évoqué ce point dans le cadre de son débat. M. Bez y a donné une réponse péremptoire que M. Radice ne donnera pas, puisqu'il n'a pas le droit de la communiquer.

**Monsieur le Président** ne connaît pas le rapport mais il peut donner un élément puisqu'il a approfondi le dossier avec M. le Préfet afin de savoir comment aborder le problème. Sous réserve, car c'est son opinion personnelle et c'est le résultat de la discussion avec M. le Préfet, l'AIC fonctionne comme un Conseil communal et le Comité directeur de l'AIC comme une Municipalité. Donc, le Conseil intercommunal de l'AIC représente le législatif de l'AIC et doit approuver ou ne pas approuver les préavis. Si on se réfère à cette affirmation cela signifie que le Conseil Intercommunal a, à son sens, toute latitude pour amender ce préavis. C'est en tous les cas le sentiment qu'il a eu lors de la discussion avec M. le Préfet.

**M. Mehdi Lager** rappelle que ceux qui ont révisé le règlement du Conseil communal d'Ecublens ont pu lire dans les documents qui ont été remis par l'Etat, si une commune ne se conforme pas à la loi sur les communes c'est la loi sur les communes qui s'applique. Ce qui est sûr c'est que tout préavis peut être amendé et cela est prévu dans la loi sur les communes.

**M. Philippe Turin** pense aussi que l'on peut toujours amender un préavis mais si il a bien compris c'est M. Bez qui décide. Si on décide d'amender cela peut être pris pour une non acceptation du préavis et c'est lui qui déciderait. Et bien non, ce n'est pas comme ça.

**M. Edouard Logoz, Municipal** répond que M. Bez fait son travail et il défend les documents qu'il a préparé et il défend son employeur qui est le Canton de Vaud, c'est logique. Si on lui demande voulez vous encore négocier, il répond non car il a entre les mains un préavis qui lui met noir sur blanc des choses qui lui sont tout à fait favorables.

M. Logoz nous lit un extrait de la lettre du 12 juin signée par M. Bez et qui parle de la séance du 20 juin avec l'AIC. « Cette séance du 20 juin devrait être l'occasion de donner un premier chiffre en ce qui concerne l'estimation de la valeur de l'immeuble et de procéder à une première discussion sur la prise en compte ou non des subventions qui ont été versées par l'Etat de Vaud à l'AIC. Pour M. Logoz cela se passe de commentaires.

**M. Philippe Turin** pense que l'Etat, M. Bez, Mme Lyon sont des gens intelligents capables de comprendre que ce dossier est ressenti comme brûlant, inadéquat, mal préparé etc. et il est persuadé que ces gens peuvent montrer l'intelligence de surseoir à la décision car ils ne sont surement pas tenus de prendre une décision dans la minute qui suit la décision du Conseil de l'AIC.

**M. Georges – Henri Chevallaz** pense qu'on a fait le tour du problème. Il a envie de dire qu'il se positionne par rapport à ça, pour lui c'est clair, vente au Canton il doit y avoir. Ce qu'il aimerait, c'est que les délégués AIC puissent faire un amendement sur le préavis plutôt concernant les subventions du canton et l'évaluation du bâtiment. A partir de là si les amendements sont acceptés tant mieux. Si ils sont refusés tant pis, personnellement si il était délégué il voterait quand même.

La discussion est toujours ouverte, **M. le Président** se tourne du côté de la Municipalité pour voir si il y a une intervention, ceci ne semble pas être le cas. **M. le Président** propose de s'arrêter là, des pistes ont été données à nos délégués intercommunaux en matière d'amendement, par rapport aux négociations des subventions, en terme de surseoir éventuellement au délai. C'est vrai qu'ils sont confrontés à une grande responsabilité demain. **M. le Président** rappelle aussi que le souhait de nos délégués c'est de prendre la température du Conseil et obtenir une recommandation de vote. Il rappelle qu'il est bien clair qu'en qualité de délégués décisionnaires au Conseil Intercommunal AIC, leurs prises de positions personnelles leurs restent entièrement acquises et qu'ils sont libres de voter demain comme ils l'entendent.

Au « vote » et à la question suivante :

Quels sont les Conseillers, qui sous réserve d'un amendement allant dans le sens de ce qui a été discuté, accepteraient ou favoriseraient un appui de nos délégués intercommunaux à l'acceptation de ce Préavis no. 31 AIC.

**M. le Président donne le résultat du vote à main levée.**

Il y a 48 Conseillères et Conseillers qui recommandent l'acceptation du Préavis **sous réserve qu'il soit amendé.**

3 Conseillères et Conseillers recommandent qu'il soit refusé.

3 Conseillères et Conseillers s'abstiennent.

**Mme Anne-Claude Gilli** rappelle que sur les 14 délégués, il y en a 3 d'Ecublens. L'amendement va certainement être proposé, mais au cas où il ne serait pas accepté Mme Gilli souhaite une recommandation de vote du Conseil communal selon les conclusions du Préavis 31 tel qu'il est présenté.

**M. le Président** est d'accord de prendre une 2<sup>ème</sup> alternative puisque ce n'est pas une décision formelle.

La question posée est alors la suivante :

Celles et Ceux qui demanderaient à nos délégués intercommunaux d'accepter le préavis **tel que présenté et sans être amendé** sont priés de lever la main.

M. le Président donne le résultat du vote à main levée.

**Il y a 27 Conseillères et Conseillers qui recommandent d'accepter le préavis, 27 qui recommandent de le refuser et 5 qui s'abstiennent.**

**M. le Président** espère que ce débat et cette prise de position permettront tout de même aux délégués de répondre aux souhaits du Conseil sur cet objet important et il se déclare satisfait du débat qui a eu lieu et qui le conforte dans l'idée d'avoir provoqué cette séance de ce soir.

### **POINT 6 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

La discussion est ouverte.

**M. Alain Blanchoud** rappelle que le préavis 3/2007 a été voté par l'Assemblée et les crédits pour la réfection du Ch. de la Raye ont été alloués pour des travaux qui viennent de se terminer. Il a ressorti les plans, il a fait partie de la Commission ad hoc, avec la réalisation finale il s'étonne de ne pas avoir été informé que les coussins berlinois allaient être équipés de piquets qui interdisent le passage pour les camions lourds ou les dépassements.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond que ces piquets comme M. Blanchoud le mentionne, sont des éléments de signalisation qui sont indispensables et qui sont mis dans tous les cas sur ces ilots qui restent franchissables en cas de convoi important. Ce n'était pas un objet qui devait absolument être mis à l'enquête mais par rapport à la loi sur la signalisation ces éléments doivent être marqués et ces bornes sont souples et ne sont pas dangereuses en cas de choc. Il n'était pas possible de ne pas les mettre.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** nous informe qu'à l'occasion de la naissance de son 2<sup>ème</sup> fils il se fait un plaisir d'offrir une tournée générale à l'Auberge du Motty. Un tonnerre d'applaudissement salue cette information qui allège un peu cette séance extraordinaire.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour de cette séance étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance.  
Il est 22.15

20 septembre 2007

Le Président :

Le Secrétaire :

Philippe Ecoffey

Michel Häusermann

**Annexe 1 : Préavis 31 AIC**